
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 novembre 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 novembre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Deschamps.

ABSENCES AVEC MOTIF ABSENCE AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luis Miranda et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil souligne la nouvelle exposition qui se tient dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, du 31 octobre au 20 novembre, intitulée : « Marilyn, la renaissance d'une icône » et indique que ce sont les participants de l'atelier Les Impatients qui se sont prêtés au jeu de redéfinir le portrait de Marilyn Monroe en écho avec le travail sérigraphique d'Andy Warhol. La présidente du conseil mentionne que depuis sa fondation, en 1992, l'organisme Les Impatients aime rompre les barrières assignées aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et instaurer des échanges avec la communauté et le monde de l'art.

La présidente du conseil informe les membres que, pour souligner le premier anniversaire de leur élection, ils trouveront sur leur pupitre la photo souvenir des membres qui a été prise en septembre dernier dans les marches de l'hôtel de ville et indique qu'une version électronique leur sera transmise par courriel aujourd'hui. Elle poursuit et informe l'assemblée que dans le cadre de la Journée mondiale de la sensibilisation au cancer de la prostate, l'hôtel de ville sera illuminé en bleu à la tombée du jour et que dans le cadre de la Journée internationale du droit de l'enfant, l'hôtel de ville sera illuminé de plusieurs couleurs en alternance le 20 novembre.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 20 novembre 2018, date qui varie selon l'année, la « Journée internationale des droits de l'enfant, décrété par l'ONU »; le 25 novembre 2018 la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, décrétée par l'ONU » et le 30 novembre 2018 la « Journée pour la vie et contre la peine de mort ». Elle souligne les anniversaires de naissance du mois novembre des conseillères et conseillers, Mme Chantal Rossi, M. Giovanni Rapanà, M. Abdelhaq Sari, M. Jean-François Parenteau et M. Richard Ryan et souhaite une bonne fête à toutes et à tous et souligne également les 40 ans au service des citoyens de Saint-Léonard du conseiller M. Michel Bissonnet. La présidente du conseil remercie les membres pour l'attention portée aux annonces et souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour une annonce tout juste avant la période de questions des membres du conseil.

La mairesse de Montréal prend la parole pour féliciter Mme Desrosiers de la Division de la prévention des incendies et M. Rouleau, assistant-directeur au Service des incendies de la Ville de Montréal, présents au balcon à qui ont été décerné le prix Triangle ORANGE pour la prévention effectuée auprès des citoyens lors des canicules de l'été dernier et le prix du ministère de la Sécurité publique, soit une mention d'honneur dans la catégorie Réponse aux sinistres pour l'excellent travail effectué auprès des citoyens lors des inondations qui ont touché une grande partie de l'Île de Montréal à l'hiver 2017 et les remercie au nom des citoyens ainsi que des membres du conseil municipal. La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Dans le cadre du dépôt du Plan d'action Vision zéro, mise en place de mesures concrètes promises pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons et urgence d'agir
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite connaître les raisons justifiant la somme de 1 M\$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la mise en place du Bureau de projet de la ligne rose, et le rôle de l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM) dans ce contexte / demande si l'Administration réalise que sa version du transport est dogmatique et contre-productive selon elle
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot, demande à l'Administration de prendre l'engagement de construire un pont au-dessus du canal Lachine pour relier la rue Saint-Patrick à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de LaSalle / Proposition de prolonger le projet de la ligne rose jusqu'à l'arrondissement afin de résoudre le problème de désenclavement et assurer la vitalité des commerces

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Souhaite conna�tre les raisons qui justifient que des autobus n'ont pas �t� en mesure d'assurer le service aux usagers � cause de pannes d'essence
M. Aref Salem	M. Robert Beaudry	Demande � l'Administration de rendre publics pour les commerçants les secteurs admissibles au Programme de soutien aux art�res commerciales en transformation – informer �galement ces derniers de l'�chancier � respecter et des crit�res d'admissibilit� � ce programme
M. Abdelhaq Sari	Mme Val�rie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Combien de chantiers ne sont plus surveill�s et combien d'heures de surveillance ne sont plus effectu�es par des cadets ou des policiers
La pr�sidente du conseil, Mme Cahty Wong, informe le conseiller Sari que le mot « cach� » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de retirer ce mot. Ce dernier s'ex�cute.		
M. Abdelhaq Sari	Mme Val�rie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Questionne la logique de ne plus affecter de cadets � la surveillance des chantiers de construction et le r�le du Service de police de la Ville de Montr�al (SPVM) � cet �gard
M. Richard Guay	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande � l'Administration d'informer les membres du conseil des mesures qui seront prises pour que la phase II du projet Solargise se concr�tise sur un terrain appartenant � la Ville de Montr�al

  13 h 40,

Il est propos  par Mme Karine Boivin-Roy

appuy  par M. Francesco Miele

de prolonger la p riode de questions des membres afin de terminer la liste des noms inscrits pour une intervention, conform ment   l'article 57 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorit , M. Fran ois Limoges, propose de prolonger la p riode de questions des membres du conseil de 15 minutes.

La proposition est agr ee.

M. Francesco Miele	Mme Val�rie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Souhaite conna�tre le nombre d'appareils acquis pour les besoins du Service de police afin que les policiers soient �quip�s pour �tre en mesure de d�tecter les automobilistes sous influence du cannabis
Mme Suzanne D�carie	Mme Val�rie Plante (M. �ric Alan Caldwell)	Souhaite conna�tre le montant qui sera affect� au PTI 2019-2020, le plan de match et l'�chancier pr�vus pour la r�fection du boulevard Gouin, dans le secteur de l'arrondissement de Rivi�re-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Importance d'inclure les �lus concern�s dans la planification
M. Benoit Langevin	Mme Nathalie Goulet (M. Alex Norris)	D�ploire le non respect de la promesse �lectorale des derni�res �lections d'augmenter substantiellement le nombre de brigadiers scolaires / Suggestion d'�viter de soumettre ce dossier � la Commission de la s�curit� publique d�j surcharg�e

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Souhaite savoir si les quotes-parts des arrondissements seront bonifiés à la suite de la reconduction et la bonification du Programme du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur quelle base se fera la redistribution – souhaite également savoir si les organismes communautaires seront admissibles au soutien financier d'après les critères existants ou révisés

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 53.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Catherine Clément-Talbot.

La conseillère Clément-Talbot prend la parole pour informer les membres du conseil des faits suivants : lors de la dernière séance du conseil le 22 octobre 2018, la résolution CM18 1227, qui a été étudiée puis adoptée au point 80.01 (30.03) concernait un droit de préemption qui devait être publié sur environ 80 terrains. Lors de l'étude et du vote sur cette question, la conseillère n'était pas au fait qu'elle était propriétaire d'un des terrains visés par cette résolution. En effet, les plans qui avaient été remis aux membres du conseil ne lui permettaient pas de constater qu'un lot de petite dimension à proximité de sa résidence était visé par le droit de préemption envisagé car le nom des propriétaires n'y était pas indiqué. De surcroît, elle n'a pas été avisé par quiconque de cette situation préalablement à la tenue conseil de la Ville. Ce n'est que deux jours plus tard, après avoir agrandi les plans du sommaire décisionnel, qu'elle a pu constater que son terrain était potentiellement visé. Donc, n'étant pas au courant de cette situation, elle a omis de déclarer son intérêt et ne s'est pas exclue des délibérations sur ce point malgré le fait qu'elle ne soit pas intervenue sur cet article.

Fort de cette constatation, elle a informé le conseiller à l'éthique pour les élus de la Ville de Montréal, et ce dernier est d'avis qu'elle ne possédait pas un intérêt pécuniaire particulier au sens de l'article 361 LÉRM et que, de toute manière, si c'était le cas, l'article 303 LÉRM prévoit une sanction seulement si cet intérêt est en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas, en l'espèce. Le conseiller à l'éthique a également fait des commentaires [...] en ce qui concerne le code d'éthique lorsqu'un élu est placé à son insu dans une situation de conflit d'intérêts. Donc, à la lumière des conseils reçus et afin de respecter l'esprit du code d'éthique et, par prudence, la conseillère a réalisé qu'il était souhaitable d'informer le conseil de cette situation par la présente intervention.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Clément-Talbot pour cette information et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM18 1308

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, invite les membres du conseil à prêter une attention particulière à l'étude de l'ordre du jour car l'ordre des séquences sera modifié au besoin, tel qu'il a été convenu lors de la rencontre avec les leaders, afin de faire coïncider l'étude de certains articles avec la présence d'invités attendus au balcon.

CM18 1309

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 novembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

À 13 h 54,

Le leader de la majorité, M. François Limoges, modifie la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier les articles 30.04 et 30.05 immédiatement après l'article 3.02.

CM18 1310

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2023, soit pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023, soit pour une période de 5 ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Michel Bissonnet

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire la période de déclaration de cette compétence à trois ans au lieu de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

À 13 h 59, le leader de la majorité, M. François Limoges, demande à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, de suspendre les travaux afin de permettre aux leaders de discuter de cet amendement.

La présidente du conseil suspend les travaux

À 14 h 10, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité informe les membres du conseil que l'Administration accepte l'amendement des conseillers Perri et Bissonnet demandant de réduire de cinq à trois ans la durée pour cette déclaration de compétence en ce qui concerne l'article 30.04 à la condition que la période de cinq soit maintenue pour la déclaration de compétence dont il est question à l'article 30.05 (dossier 1187568001).

L'opposition officielle ainsi que les autres membres du conseil acceptent la condition de l'Administration.

L'amendement des conseillers Perri et Bissonnet est agréé.

Un débat s'engage sur l'article 30.04, tel qu'amendé.

Le conseiller Parenteau exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.04, tel qu'amendé, soit de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 ladite déclaration de compétence, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

30.04 1181081017

CM18 1311

Prolonger, pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, plus précisément l'acquisition de biens, services généraux et services professionnels, sauf exceptions, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, pour une période de 5 ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, plus précisément l'acquisition de biens, services généraux et services professionnels sauf, lorsqu'aucun contrat cadre portant sur le même objet n'a été accordé par une instance décisionnelle de la Ville, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, tels que décrits ci-après :

- les contrats relatifs à la fourniture de services professionnels;
- les contrats relatifs à l'acquisition de biens et services généraux pouvant être octroyés de gré à gré en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, c'est-à-dire ceux dont la dépense est de moins de 25 000 \$ et les exceptions prévues aux articles 573.3 et 573.3.2;
- l'approbation des grilles d'évaluation et de la formation des comités de sélection, le cas échéant;
- la prise de décision d'octroyer un contrat et la gestion de celui-ci.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.05 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

30.05 1187568001

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA18 13 0323 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion de félicitations, de reconnaissance et de considération à Monsieur Michel Bissonnet pour ses 40 ans de service public auprès des citoyennes et des citoyens de Saint-Léonard

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Sophie Mauzerolle

- Réponse écrite de M. Éric Alan Caldwell à la question écrite de M. Dominic Perri en lien avec la programmation des feux piétons.
-

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 - Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018

CM18 1312

Dépôt d'une lettre de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, concernant le remplacement de conseillers au conseil d'agglomération

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose une lettre de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, concernant le remplacement de conseillers au conseil d'agglomération, et le conseil en prend acte.

07.02

CM18 1313

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Fondation Espace pour la vie intitulé « L'éducation à l'environnement », en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de la Fondation Espace pour la vie intitulé « L'éducation à l'environnement », en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM18 1314

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 de l'organisme Solidarité Mercier-Est, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017-2018 de l'organisme Solidarité Mercier-Est, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

7.05 - -Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe à la fin du procès-verbal.

7.06 - Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements - – Voir l'annexe à la fin du procès-verbal.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

À 14 h 23, le leader de la majorité informe les membres du conseil que les articles 15 sont reportés à une phase ultérieure afin de faire coïncider leur étude avec la présence d'invités attendus au balcon.

À 14 h 24, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1315

Autoriser la deuxième prolongation du contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019, pour une somme maximale de 937 630,32 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Industries Centaure Itée (CG15 0604)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019, pour une somme maximale de 937 630, 32 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Industries Centaure Itée (CG15 0604) ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1185315003
80.01 (20.01)

CM18 1316

Approuver le projet d'entente par lequel la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal, pour une durée de onze ans à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier et de la Cour municipale de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente par lequel la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal, pour une période de onze ans à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier et de la Cour municipale de Montréal ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188107001
80.01 (20.02)

CM18 1317

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables / Approuver un projet de convention de services à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention gré à gré entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183277003
80.01 (20.03)

CM18 1318

Accorder un contrat à Gallium inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16989 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Gallium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16989 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187297002
80.01 (20.04)

CM18 1319

Autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la première prolongation de contrat pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (familles 2 et 5), Informatique ProContact inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, afin d'exercer l'option de la première prolongation, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (familles 2 et 5), Informatique ProContact inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ^{ère} option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	13 541 361,80 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	802 972,02 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	2 500 178,33 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	1 488 620,85 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	5 167 721,13 \$

3	Tablettes Android	Informatique ProContact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	814 900,80 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	1 915 937,66 \$
		TOTAL	22 716 523,97 \$	11 358 261,99 \$	34 074 785,96 \$

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1188057001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1320

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services à facturation personnalisée de gré à gré, entre la Ville de Montréal et IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de contrat de services à facturation personnalisée et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833007
80.01 (20.06)

CM18 1321

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020, pour une somme maximale de 340 490,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMWare pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833005
80.01 (20.07)

CM18 1322

Accorder un contrat à West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17189 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à West Safety Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17189 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186634001
80.01 (20.08)

CM18 1323

Accorder un contrat à Trois Diamants Autos Ltée pour la fourniture de 50 fourgons (passagers et utilitaires) (lot 1) - Dépense totale de 1 910 367,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17199 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Trois Diamants Autos Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la fourniture de cinquante fourgons (passagers et utilitaires) ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi³ (minimum), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 910 367,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17199 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188034010
80.01 (20.09)

CM18 1324

Accorder un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation, fournisseur unique, pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service TJR120605-R4 et JAC-20180822-TAS_SU-REV2 de cette firme, en date des 19 et 20 septembre 2018;

2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau à signer les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526020
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1325

Accorder un contrat de gré à gré à Zoll Medical Canada pour l'acquisition de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3 pour l'usage exclusif des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Zoll Medical Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 22 octobre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1182645006
80.01 (20.11)

CM18 1326

Accorder un contrat à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour le lot # 2, pour une période de trente-quatre mois à compter du 1^{er} décembre 2018, pour une somme maximale de 103 215,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16942 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire pour le lot #2, Les entreprises Canbec Constructions inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de déneigement de divers terrains et bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 34 mois à compter du 1^{er} décembre 2018, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 103 215,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16942 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184512004
80.01 (20.12)

CM18 1327

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée d'un an, pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 387 550 \$, taxes incluses, pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande pour des services professionnels afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration publique (ENAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 387 550 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 septembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1181292002
80.01 (20.13)

CM18 1328

Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total à autoriser de 7 344 658,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Approuver le projet convention de modification no 1 à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de modification numéro 1 à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1188115001
80.01 (20.14)

À 14 h 30,

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, rappelle au leader de la majorité, M. François Limoges, que l'utilisation du mot « caché », est antiparlementaire.

CM18 1329

Accorder un contrat de services professionnels d'architecture à Viau Bastien Gosselin architectes inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 916 624,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17221 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Viau Bastien Gosselin architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels d'architecture pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 916 624,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17221;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526021
80.01 (20.15)

À 14 h 37,

Le leader de la majorité, M. François Limoges, modifie la séquence de l'ordre du jour et appelle les articles 15.01, 15.02 et 15.04 immédiatement après l'article 80.01 (20.15) afin de faire coïncider leur étude avec la présence d'invités au balcon.

CM18 1330

Déclaration pour la Journée internationale des droits de l'enfant

Attendu que le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la *Déclaration des droits de l'enfant*;

Attendu que le 20 novembre 1989, la *Convention relative aux droits de l'enfant* a été ratifiée par presque tous les pays du monde, l'enfant devient ainsi un sujet de droit au même titre que tous les autres êtres humains;

Attendu que le Canada a ratifié la Convention en 1991 avec l'accord des provinces;

Attendu que la Convention est guidée par quatre principes directeurs soit la non-discrimination, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et le respect du droit de l'enfant de donner son opinion;

Attendu que Montréal a adopté la Charte montréalaise des droits et responsabilités dans laquelle elle s'engage, à l'article 18 eee), à : « (...) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour favoriser le développement physique, mental, spirituel, moral et social de chaque enfant »;

Attendu que Montréal est accréditée *Municipalité amie des enfants* par le Carrefour action municipale et famille;

Attendu que Montréal a adopté sa Politique de l'enfant *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, en 2016, qui a été étendue en 2018 à l'ensemble des arrondissements, et qui vise à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel;

Attendu que Montréal propose d'ajouter au programme triennal d'immobilisations 2019-2021 un nouveau programme pour inclure les besoins des enfants dans la conception d'aménagements urbains réfléchis et réalisés par et pour eux, dans le but de leur permettre des déplacements actifs, ludiques et sécuritaires;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que Montréal :

- 1- favorise la mise en commun de l'expertise et des ressources des intervenants, selon une approche intégrée et structurante en soutien aux familles;
- 2- s'engage à assurer un leadership en matière d'enfance auprès de ses partenaires et à contribuer à la mise en œuvre de mesures visant le respect des droits de l'enfant;
- 3- s'engage à favoriser l'inclusion de tous les enfants, avec une attention particulière portée aux enfants plus vulnérables, dont les enfants autochtones et racisés, les jeunes de minorités sexuelles et ceux en situation de handicap, notamment avec l'application de l'ADS+;
- 4- poursuive son engagement dans la promotion du droit à l'égalité de tous les enfants à travers ses services.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

La conseillère Filato prend la parole pour souligner la volonté de la Ville de Montréal d'améliorer, avec cette déclaration et la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, la qualité de vie des enfants.

À 14 h 38, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole pour souligner l'importance, dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, de bien respecter le droit des enfants.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 1331

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, 14 jeunes étudiantes ont été ciblées et assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cette date demeure et demeurera à jamais marquante pour les familles des victimes et dans l'histoire des Femmes et de Montréal;

Attendu que les événements du 6 décembre ne doivent jamais être oubliés, afin qu'une telle tragédie ne se reproduise plus jamais, à Montréal ou ailleurs;

Attendu que les mois de novembre et de décembre sont essentiels à la sensibilisation du grand public à la question de la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que l'Organisation des Nations unies a établi, en 1999, le 25 novembre comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (A/RES/54/134);

Attendu que la Journée internationale des droits de la personne est le 10 décembre et que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits de la personne les plus répandues;

Attendu que de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes de violences sexistes au quotidien;

Attendu que 2018 aura été l'année où les femmes et les filles auront refusé d'être silencieuses et où, dans la mouvance de mouvements citoyens comme #MeToo, #NotOneMore et #MarchForOurLives, un nombre important de jeunes femmes font entendre leur voix pour que cesse l'inacceptable;

Attendu qu'il est essentiel que tous les acteurs de notre société poursuivent leurs efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que la Ville de Montréal est sensible à la sécurité des femmes dans l'espace public et que le conseil municipal a adopté en mai 2018 une Déclaration contre les violences à caractère sexuel;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Sue Montgomery
Mme Rosannie Filato
Mme Suzie Miron
Mme Chantal Rossi
Mme Mary Deros
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Effie Giannou
Mme Patricia Lattanzio
M. Lionel Perez
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que Montréal :

- 1- invite tous les Montréalais et toutes les Montréalaises à se souvenir des victimes de la tragédie de Polytechnique et à rendre hommage à toutes les femmes qui sont mortes des suites de violences sexistes;
- 2- condamne toutes les formes de violences sexistes;
- 3- s'engage, tel que déclaré dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en offrant un territoire sécuritaire aux femmes et aux filles;
- 4- poursuive son travail visant à sensibiliser et à mettre fin au sexisme et à la violence faite aux femmes et aux filles.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souligner l'importance de commémorer la tragédie de la Polytechnique qui a eu lieu le 6 décembre 1989 et pour condamner toute forme de violence contre les femmes et les filles. Elle termine en procédant à la lecture d'un poème de la poète innue, Mme Joséphine Bacon, décorée de l'Ordre de Montréal.

Le vice-président du conseil cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi prend la parole pour rappeler aux membres du conseil l'historique des tristes événements qui ont mené à la déclaration d'une Journée internationale pour l'élimination de la violence à égard des femmes et pour inviter toutes les personnes à travailler en amont afin d'éviter la répétition de telles tragédies.

Adopté à l'unanimité.

À 14 h 52,

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'article 15.03 est reporté à une phase ultérieure, soit en même temps que l'article 65.01, pour faire coïncider l'étude de ces articles avec la présence d'invités attendus au balcon.

CM18 1332

Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique

Attendu que le 10 septembre dernier, le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a affirmé que « si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons [...] des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent »;

Attendu que le 7 octobre dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déposé un rapport qui constate l'urgence d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

Attendu que les villes représentent plus de 60% de la population mondiale;

Attendu que le 5 novembre dernier, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui regroupe 82 municipalités de la région montréalaise, a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement en faire de même;

Attendu que, tel que le souligne le Pacte pour la transition, une initiative citoyenne québécoise signée à ce jour par près de 200 000 personnes, tous les acteurs gouvernementaux, corporatifs et de la société civile devront s'engager ensemble dans un effort collectif pour une transition énergétique et écologique rapide;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que Montréal :

- 1- reconnaisse l'urgence d'agir collectivement face aux changements climatiques et d'accélérer l'implantation de mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- 2- poursuive le travail amorcé par la série d'engagements et de mesures concrètes annoncées dans le cadre du *Global Climate Action Summit* le 12 septembre dernier, visant à contribuer à atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050, à se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » et à rendre l'ensemble du parc immobilier de la Ville carboneutre d'ici 2050;
- 3- accélère ses efforts en matière de mobilité durable, de verdissement et de préservation des espaces verts;
- 4- demande aux gouvernements du Québec et du Canada de s'engager à implanter rapidement les mesures nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et contribuent, de concert avec les municipalités, à mener une action climatique équitable pour tous les citoyens et toutes les citoyennes.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souligner l'importance d'avoir le courage politique pour prendre les mesures nécessaires et poser collectivement des gestes concrets afin de faire face aux changements climatiques. Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, intervient également pour confirmer l'urgence d'agir et donne quelques exemples de mesures concrètes attendues.

À 14 h 55, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.04

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1333

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six mois avec Axor experts-conseils inc. (contrat #1: 5 256 657 \$, taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat #2: 5 232 512,25 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (contrat #3: 5 357 835 \$, taxes incluses) pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public 18-17168 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en génie et en aménagement pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17168;

<u>Firme</u>	<u>Montant maximal</u>
Axor experts conseils inc.	5 256 657,00 \$
Les services Exp inc.	5 232 512,25 \$
SNC-Lavalin inc.	5 357 835,00 \$
TOTAL	15 847 004,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186086005
80.01 (20.16)

CM18 1334

Approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 3 mois, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 juillet 2023, moyennant un loyer total de 239 148 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période de 4 ans et 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 239 148 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188042003
80.01 (20.17)

CM18 1335

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une durée de 13 mois et 21 jours, soit du 8 juin 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 5 364,8 mètres carrés, à des fins d'entreposage pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185323012
80.01 (20.18)

CM18 1336

Conclure une entente-cadre avec Globex Courrier Express International inc., d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture du service de ramassage, de tri et de distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et la livraison du courrier rapide - Appel d'offres public 18-15836 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'un service de ramassage, de tri et de distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et la livraison du courrier rapide;
- 2 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-15836 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1185318001
80.01 (20.19)

CM18 1337

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme maximale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188034011
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.24) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1338

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SIA Partenaires inc. (984 042,28 \$, taxes incluses) et KPMG S.R.L. (1 291 744,13 \$, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public 18-17085 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17085 ;

Firme	Somme maximale	Échéance	Contrat
SIA Partenaires inc.	984 042,28 \$	31 décembre 2021	1
KPMG S.R.L.	1 291 744,13 \$	31 décembre 2021	2

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle, et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187348001
80.01 (20.21)

CM18 1339

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour les années 2019-2020 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être (CG18 0180), pour une somme maximale de 322 223,19 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure un contrat de services professionnels afin de poursuivre le déploiement des parcours de formations du programme Leaders en santé, sécurité et mieux-être développés en 2017 et déployés en 2018;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 322 223,19 \$, taxes incluses, pour les années 2019-2020, conformément au document de proposition de l'Université présenté en octobre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur général à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

1187738003
80.01 (20.22)

CM18 1340

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en œuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier - Dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17094 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en œuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier;
- 3 - d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17094;
- 4 - d'autoriser une dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses, soit 2 265 478,90 \$, taxes incluses, pour les services professionnels, 226 547,89 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et 221 993,73 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des projets mis en œuvre selon les projections 2018-2020.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181029006
80.01 (20.23)

CM18 1341

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes, dans le cadre du Programme d'aide aux employés, pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans - Appel d'offres public 18-17244 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Morneau Shepell ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels externes requis pour soutenir les arrondissements et les services centraux dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17244;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187923001
80.01 (20.24)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1342

Approuver le remboursement d'une dépense de 13 639 085,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale à Ville de Dollard-des-Ormeaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 13 639 085,43 \$, taxes incluses, pour rembourser les dépenses de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne de pompiers 61, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184565009
80.01 (30.01)

CM18 1343

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV soumis par Hydro-Québec à la Ville de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le poste projeté, incluant les installations extérieures, soit de très grande qualité dans la réalisation architecturale et qu'il limite les impacts visuels dans le parcours d'entrée de ville;
- 3 - d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1182622002
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) et 30.09 de l'ordre du jour, car ces deux articles sont en lien et traitent du même sujet.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1344

Approuver la mise en œuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation / Approuver les conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation;

2 - d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation » joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.03)

CM18 1345

Approuver la mise en œuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la mise en œuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1181179010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1346

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1187666003
80.01 (42.01)

CM18 1347

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1180298001
80.01 (42.02)

CM18 1348

Approuver le Règlement R-191 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-191 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186213008
80.01 (45.01)

CM18 1349

Nominations à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Catherine Morency et monsieur Peter F. Trent, à titre de membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de madame Valérie Patreau et de monsieur Marvin Rotrand.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM18 1350

Recommandation à la ministre de la Sécurité publique du Québec - Nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Lionel Perez

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance de la recommandation de la Commission de la sécurité publique du 9 novembre 2018;
- 2- de proposer à la ministre de la Sécurité publique du Québec de recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Sylvain Caron, à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq (5) ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186750003
80.01 (51.02)

À 16 h 01,

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader adjoint de la majorité, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de la majorité prend la parole pour clarifier la situation et présenter des excuses à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour avoir mal interprété le commentaire « c'est fou » murmuré par cette dernière lors de son intervention sur l'article 15.04 car il a cru qu'il était personnellement visé.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour la clarification. Elle cède la parole à la mairesse de Montréal qui souhaite également prendre la parole.

La mairesse de Montréal prend la parole pour s'excuser à son tour de s'être emportée en émettant un tel commentaire. Les excuses sont acceptées de part et d'autre et la présidente du conseil considère l'incident clos.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1351

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Newman, pour une somme maximale de 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses, et un contrat à 9304-9179 Québec inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Sartelon, pour une somme maximale de 931 193,19 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17166 (4 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2018 par sa résolution CE18 1733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, les commandes pour la gestion du lieu d'élimination de la neige, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17166 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Adjudicataires	Contrats	Montant (toutes taxes incluses)
Environnement Routhier NRJ inc	LEN Newman	1 274 359,91 \$
9304-9179 Québec inc.	LEN Sartelon	931 193,19 \$
	Total	2 205 553,10 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1186320012

CM18 1352

Exercer l'option de prolongation du contrat accordé à Groupe Geninov inc. (CE18 0254) pour la surveillance de chantier, pour la somme maximale de 298 198,32 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2018 par sa résolution CE18 1735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier accordé à Groupe Géninov inc. (CE18 0254) pour une somme maximale de 298 197,32 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et le Groupe Géninov inc. à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1180649010

CM18 1353

Exercer l'option de prolongation du contrat accordé à Groupe Geninov inc. (CE18 0255) pour la surveillance de chantier, pour la somme maximale de 298 197,32 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2018 par sa résolution CE18 1734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier accordé à Groupe Géninov inc. (CE18 0255), pour une somme maximale de 298 197,32 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et le Groupe Geninov inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1180649011

CM18 1354

Accorder un contrat de gré à gré à Zap, télécommunications et réseaux, pour le soutien aux utilisateurs, la surveillance du réseau, l'entretien et réparation des infrastructures, le déploiement de nouveaux points d'accès et la fonction de facilitateur auprès de partenaires public et parapublic désirant se joindre à l'infrastructure MTLWiFi, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 264 758,69 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Zap, télécommunications et réseaux, pour le soutien aux utilisateurs, la surveillance du réseau, l'entretien et la réparation des infrastructures, le déploiement de nouveaux points d'accès et la fonction de facilitateur auprès de partenaires public et parapublic désirant se joindre à l'infrastructure MTLWiFi, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 264 758,69 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1185243003

CM18 1355

Accorder un contrat de gré à gré à TKNL pour la conception et la réalisation d'une exposition permanente au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 400 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 400 000 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'une exposition permanente au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à TKNL, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187227002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1356

Accorder un contrat à Rocher Menuiserie inc. pour la fourniture et l'installation de mobilier sur mesure dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds - Dépense totale de 387 735,09 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro 18-17114 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1777;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 387 735,09 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier sur mesure dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Roger Menuiserie inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 271,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17114;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187064001

CM18 1357

Accorder un contrat à Soudure TechnikAL 13 inc. pour la fourniture de deux bateaux de type ponton avec remorque et service d'entretien, d'une durée de 5 ans - Dépense totale de 338 750,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17232 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Soudure TechnikAL 13 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux bateaux de type ponton avec remorque et service d'entretien, pour une durée de 5 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 750,84 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17232 et au tableau des prix reçus joint au rapport au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184922019

CM18 1358

Accorder un contrat à Les Constructions Serbec inc. pour des travaux de réfection de la toiture du kiosque à musique du parc Jarry - Dépense totale de 182 118,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6296 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 182 118,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la toiture du kiosque à musique du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions Serber inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 621,06 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6296;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187900006

CM18 1359

Accorder deux contrats à Les services EXP inc. pour une somme maximale de 2 375 096,06 \$, taxes incluses (contrat 1) et AXOR experts conseils inc., pour une somme maximale de 1 862 365,05 \$, taxes incluses (contrat 2), pour des services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage pour la production des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du site Outremont et de ses abords - Appels d'offres public 18-16728 (3 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1791;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 4 237 461,11 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage pour la production des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du site Outremont et de ses abords;
- 2- d'accorder deux contrats de services professionnels, aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16728;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services Exp inc.	2 375 096.06 \$	1
Axor experts conseils inc.	1 862 365,05 \$	2
TOTAL	4 237 461,11 \$	

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1181009021

CM18 1360

Autoriser une dépense additionnelle de 692 503,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif à la transformation majeure de l'Auditorium de Verdun et aréna Denis-Savard (CM14 1247) / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 693 912,88 \$ à 2 386 416,18 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle maximale de 864 519,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 692 503,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de conception et de surveillance pour les travaux de transformation majeure de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard;
- 2 - d'approuver à cette fin un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. ainsi que Petropoulos, Bomis et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 693 912,88 \$ à 2 386 416,18 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 864 519,21, taxes incluses, soit 692 503,30 \$ pour augmenter les honoraires professionnels pour les services de base et 172 015,91\$, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal de 668 896,70 \$, taxes incluses;
- 4 - de prendre acte que l'arrondissement de Verdun s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1170457005

À 16 h 21,

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 65.01, tel qu'il a été convenu lors de la rencontre avec les leaders, immédiatement après l'article 20.10 afin faire coïncider l'étude de cet article avec la présence d'invités au balcon. Il informe également les membres que l'article 15.03 sera étudié tout de suite après l'article 65.01.

CM18 1361

Motion de l'opposition officielle pour un meilleur enseignement de l'histoire des génocides dans les écoles secondaires du Québec

Avant présentation, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

Motion de l'opposition officielle pour un meilleur enseignement de l'histoire des génocides dans les écoles secondaires du Québec

Attendu que le nombre d'incidents haineux et de cas d'antisémitisme est en recrudescence à travers le monde, incluant à Montréal, comme l'illustre les plus récents recensements du Module incidents et crimes haineux du Service de police de Montréal et du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;

Attendu que le nombre de crimes haineux est également en hausse au Canada, Statistique Canada ayant recensé entre 2013 et 2016 :

- une augmentation de 23% du nombre d'affaires criminelles motivées par la haine;
- une hausse de 41% des crimes motivés par la haine d'une religion ou d'un groupe religieux, ceux-ci atteignant 48% des crimes haineux déclarés par la police;
- que le judaïsme a été la religion la plus visée par ces crimes, en hausse de 22%;
- et que les crimes ciblant les musulmans ont également connu une augmentation de 114%;

Attendu que le 27 octobre 2018, dans la congrégation *Tree of Life* de Pittsburgh, 11 individus ont été tués et 6 autres blessés dans la pire attaque antisémite de l'histoire des États-Unis ;

Attendu que l'intolérance, la discrimination, le racisme et la haine sont susceptibles de conduire à la violence et au génocide, lequel est défini comme un crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux;

Attendu que l'éducation et l'enseignement de l'histoire des génocides peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les formes de préjugés susceptibles de conduire au génocide tel que l'ont reconnu de nombreuses résolutions internationales :

- la résolution 60/7 (2005) de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Résolution 34C/61 (2007) de la Conférence générale sur la Mémoire de l'Holocauste;
- la résolution 2150 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le « réengagement à prévenir et combattre le génocide »;
- la résolution A/HRC/28/L.25 (2015) du Conseil des Droits de l'homme sur la prévention du génocide;

Attendu que l'enseignement et la prévention des génocides font également partie des efforts entrepris par l'UNESCO pour promouvoir l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), une des priorités de l'Agenda Éducation 2030;

Attendu l'importance d'enseigner systématiquement l'histoire des génocides aux jeunes québécoises et québécois;

Attendu que la *Fondation pour l'étude des génocides* collabore actuellement avec le ministère de l'Éducation du Québec afin de créer un guide d'enseignement sur le sujet qui sera utilisé par les enseignants dès l'année scolaire 2019-2020;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Mary Deros
Mme Effie Giannou
Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - affirme l'importance que soit enseignée dans les écoles de Montréal et du Québec l'histoire des génocides afin de lutter contre l'intolérance, le racisme et la haine;
- 2 - félicite la *Fondation pour l'étude des génocides* et les groupes communautaires qui visent à garder vivante la mémoire des génocides et ainsi graver leurs enseignements dans l'esprit des générations futures;
- 3 - demande au gouvernement du Québec d'étudier la pertinence d'inclure dans le régime pédagogique du Québec un cours sur l'histoire des génocides;
- 4 - qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale du Québec.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour souligner la présence au balcon des invités qui ont collaboré à l'élaboration de la motion et pour les remercier pour leur travail de sensibilisation auprès de la population face à cet enjeu, à savoir : Mme Heidi Berger, présidente de la Fondation pour l'étude des génocides, accompagnée de la directrice des communications, Mme Marcy Bruck, et de la directrice de l'enseignement, Mme Lucy Shapiro; de M. Moses Gashirabake, vice-président pour la communauté rwandaise de Montréal, M. Garo Badouhassian, représentant du Comité national arménien du Québec et de Mme Rosemonde Gingras, agente des communications pour la Fondation pour l'étude des génocides. Le chef de l'opposition officielle poursuit en soulignant l'importance de l'enseignement de l'histoire comme élément déterminant chez les jeunes pour une meilleure compréhension du monde et cite, en exemple, quelques tristes épisodes qui ont eu cours dans l'histoire de l'humanité.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole pour réitérer l'importance d'enseigner aux jeunes les génocides qui se sont produits au XX^e siècle afin de vaincre les discours de haine qui s'élèvent de plus en plus dans notre société. Elle rappelle de triste mémoire les tueries à caractère racial qui ont eu lieu depuis un certain temps. La conseillère Deros poursuit et remercie les invités présents au balcon pour leur contribution à la rédaction de la présente motion et invite toutes les personnes présentes à poser des gestes concrets visant à éliminer toute forme de racisme.

La présidente du conseil cède la parole aux conseillères Popeanu et Giannou qui prennent respectivement la parole pour saluer les invités présents au balcon et les remercient pour leur contribution à la rédaction de la présente motion, ainsi que le chef de l'opposition officielle pour avoir présenté une telle motion aux membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM18 1362

Déclaration pour souligner la valeur ajoutée du commerce à la qualité de vie des quartiers

Attendu que Montréal bénéficie d'un réseau d'artères commerciales animées qui agrémentent la dynamique de vie des quartiers et qui donnent accès à une offre de produits et services essentiels à la population;

Attendu que les artères commerciales jouent un rôle essentiel dans le développement de l'économie et de l'identité locales;

Attendu que Montréal est une ville de quartier, ce qui contribue à sa réputation à l'étranger et à sa force attractive;

Attendu que les artères commerciales sont des lieux de convergence, de divertissement et d'expression culturelle pour les citoyens comme pour les visiteurs;

Attendu que la riche diversité ethnique et culturelle de Montréal se traduit par la diversité commerciale ainsi que par son offre gastronomique reconnue à l'international;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté une Stratégie de développement économique, assortie de huit plans d'action - dont un dédié au commerce -, qui visent, notamment, à mieux soutenir les commerçants;

Attendu que la Ville de Montréal a mis sur pied un comité d'experts afin de formuler des recommandations en prévision de l'élaboration du Plan d'action en matière de commerce;

Attendu que le rapport du Comité consultatif sur le Plan Commerce recommande à la Ville de Montréal d'adopter une déclaration qui souligne la valeur ajoutée du commerce à la qualité de vie des quartiers;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville se démarque en tant que ville mobilisée politiquement et administrativement dans son soutien au commerce sur rue et souligne la valeur ajoutée du commerce à la qualité de vie des quartiers et le besoin pour la Ville de mieux accompagner cette activité au moment où émergent de nouveaux modèles d'affaires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souligner la présence au balcon de M. Léopold Turgeon, président directeur général du conseil québécois du commerce du détail; de Mme Caroline Tessier, directrice de la SDC Pignons rue Saint-Denis qui est accompagnée de Mme Desserres et les remercie de leur présence et aussi d'avoir accepté de siéger sur le Comité de travail sur la question du commerce de détail pour trouver des solutions afin d'aider à soutenir le développement des artères commerciales locales.

La présidente du conseil cède la parole aux conseillers Beaudry et Salem qui saluent les invités présents au balcon et les remercient d'avoir contribué à la recherche de solutions pour aider la revitalisation des commerces sur rues et la vitalité des quartiers.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1363

Autoriser une dépense additionnelle de 106 746,58 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires, dans le cadre des ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Côte-Saint-Luc (CM18 0238), de Hampstead (CM18 0088), de Mont-Royal (CM18 0646), de Montréal-Est (CM14 0648), de Pointe-Claire (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977) / Approuver les projets d'avenants à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 746,58 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;
- 2- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Côte-Saint-Luc (CM18 0238), de Hampstead (CM18 0088), de Mont-Royal (CM18 0646), de Montréal-Est (CM14 0648), de Pointe-Claire (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977);

Villes liées	Montant des acquisitions initiales	Montant des acquisitions supplémentaires (objet du présent dossier)	Montant total des acquisitions
Côte Saint-Luc	209 115,92 \$	21 906,53 \$	231 022,45 \$
Hampstead	97 032,16 \$	20 560,00 \$	117 592,16 \$
Mont-Royal	155 297,70 \$	9 197,02 \$	164 494,72 \$
Montréal-Est	64 154,69 \$	4 155,77 \$	68 310,46 \$
Pointe-Claire	213 485,88 \$	26 667,78 \$	240 153,66 \$
Westmount	205 250,05 \$	24 259,47 \$	229 616,56 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1188112001

CM18 1364

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de 5 saisons hivernales, soit de 2018-2019 à 2022-2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de cinq saisons hivernales, soit de 2018-2019 à 2022-2023;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1186320015

CM18 1365

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Commission scolaire de Montréal un droit d'emphytéose, d'une durée de 40 ans, à compter de la signature de l'acte jusqu'à la date anniversaire en 2058, sur une partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 190,5 mètres carrés, aux serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Rosemont, pour la construction de quatre nouvelles serres, d'un atelier et d'un entrepôt, dont le coût de réalisation ne doit pas être inférieur à 6 000 000 \$ - la rente pour la durée représente un revenu d'environ 2 591 479,01 \$ / Réduire le revenu budgété du bail (CM18 0802) d'un montant de 1 612 706,61 \$, lequel est applicable à la location des serres tunnels maintenant sous contrat d'emphytéose

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) un droit d'emphytéose, d'une durée de 40 ans, à compter de la signature de l'acte jusqu'à la date anniversaire en 2058, sur une partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la construction de quatre nouvelles serres, d'un atelier et d'un entrepôt, dont le coût de réalisation ne doit pas être inférieur à 6 000 000 \$. La rente, pour la durée du droit d'emphytéose, représente un revenu pour la Ville d'environ 2 591 479,01 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, la partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet de la présente emphytéose;

- 3- de consentir à résilier partiellement le bail approuvé par la Ville le 18 juin 2018 (CM18 0802), à l'égard des espaces désignés comme étant les Serres tunnels (pastille B), laquelle résiliation sera effective à la date de la signature du projet d'acte d'emphytéose, considérant que ces Serres tunnels sont maintenant situées sur le terrain cédé en emphytéose à la CSDM;
- 4- d'annuler les revenus budgétés pour la location des Serres tunnels (CM18 0802), représentant un montant de 1 612 706,61 \$, incluant les taxes applicables;
- 5- d'imputer le revenu supplémentaire à recevoir au montant de 978 772,40 \$, incluant les taxes applicables;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1183778001

CM18 1366

Approuver un projet de convention de modification du bail au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal retirent du bail une partie du lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le site du marché Jean-Talon, d'une superficie de 371,6 mètres carrés, afin de le verser comme parc local, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Autoriser le versement au domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dudit terrain, à des fins de parc local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal retirent une partie du lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le site du marché Jean-Talon, d'une superficie de 371,6 mètres carrés, afin de le verser comme parc local dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;
- 2 - d'autoriser le versement au domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de parc local, le terrain de la Place du marché constitué d'une partie dudit lot;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de verser comme parc local dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ledit lot;
- 4 - de mandater le Service des infrastructures, voirie et transports afin d'effectuer la modification cadastrale visant à créer le lot remplaçant la partie de lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, rappelle au leader adjoint de l'opposition officielle que le terme « induire en erreur » fait partie de la liste des propos antiparlementaires. Le leader adjoint de l'opposition officielle le retire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.14 1184069015

CM18 1367

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal, un immeuble constitué de lots volumétriques en tréfonds et en aérien, adjacents à la station de métro Rosemont, situés du côté sud-est de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Denis, aux fins de l'agrandissement de l'édicule, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer des servitudes de non-construction et d'entretien tel qu'indiqué au projet d'acte, pour une somme de 338 400 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal (STM) un immeuble constitué de lots volumétriques en tréfonds et en aérien, adjacents à la station de métro Rosemont, aux fins de l'agrandissement de l'édicule, situés du côté sud-est de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 338 400 \$, plus les taxes applicables,
- 3 - de créer des servitudes de non-construction et d'entretien tel qu'indiqué au projet d'acte, sans considération monétaire, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1161027002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.16**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1 - Dépense totale de 33 491 023,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 491 023,88 \$, taxes incluses, pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 846 841,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5903;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.17

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 19 635 253,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5904 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1868;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 19 635 253,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
- 3- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 657 965,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5904;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.18

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 088 153,14 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 221714 (3 soum., 2 conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1869;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 15 088 153,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation dans le cadre du projet du site Outremont des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols, comprenant les variations de quantités, contingences et les incidences,
- 3- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 569 691,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221714;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.19

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Archevêque et Rivest ltée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 10 731 430,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5963 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 10 731 430,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement Anjou;
- 3- d'accorder à L'Archevêque et Rivest ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 059 882,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5963;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.20

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 12 arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Transvrac Montréal-Laval inc. s'engage à fournir les services de transport de la neige dans 12 arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 566 930,45 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 17 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 novembre 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 novembre 2018 – à 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Richard Deschamps, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF ABSENCE AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Peter McQueen, M. Luis Miranda et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette période de questions du public. Avant de céder la parole au premier citoyen inscrit, la présidente du conseil informe les membres que le Bureau de la présidence effectuera, à partir de cette séance du conseil et pendant les séances ordinaires des mois de décembre et janvier, une collecte de données auprès des citoyennes et citoyens pour évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard du processus actuel de la période de questions qui leur est consacrée. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à cette collecte aujourd'hui, car leurs réponses alimenteront les réflexions pour améliorer ce processus.

La présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, des jeunes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et convie l'assemblée à saluer ces invités de la Maison des jeunes L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont, à savoir : Gaël Thibaudeau-Boisvert, Émile Laforce, Sophie Vega Vergara et Julie Soleil Béland-Viens accompagnés de la coordonnatrice, Mme Christine Leclerc ainsi que les invités de La Piaule, local des jeunes, à savoir : Bilal Attiya, Fabian Hamdilleri accompagnés des coordonnateurs, Marc-André Rioux et Stéphanie Chartrand qui participent, comme cela se fait depuis un certain temps, à « Une soirée à l'hôtel de ville » initiée par Concertation Montréal, en partenariat avec le Bureau de la présidence du conseil. La présidente du conseil indique que ces jeunes sont accueillis pour découvrir le bâtiment et assister aux travaux du conseil. La présidente du conseil leur souhaite la bienvenue.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Michèle Guérette	M. Luc Ferrandez (M. Philipe Tomlinson)	Souhaite que des mesures soient prises pour conserver la vocation de l'espace public aménagé connu sous le nom de l'Îlot Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont – justifications des études d'opportunités effectuées pour ce terrain
M. Jean-François Racine	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Remerciements adressés à l'Administration pour la présence du drapeau du Québec dans la salle du conseil / Mesures qui seront prises par l'Administration pour améliorer le transport dans les arrondissements du Sud-Ouest, de LaSalle et de Lachine – proposition à l'effet d'utiliser les anciens terrains du Canadien National (CN) et d'Hydro-Québec pour développer les réseaux de transport collectif Dépôt de document
M. Hassan Kattoua	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Déplore les contraintes imposées aux chauffeurs de taxi en ce qui concerne la durée d'exploitation des voitures de taxis par rapport aux voitures utilisées par les chauffeurs d'Uber / demande à l'Administration de consulter les propriétaires des taxis pour trouver des solutions pour régler cette situation Dépôt de document
Mme Ginette Simon	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Déplore l'augmentation excessive de loyer qu'a subit sa mère, âgée de 76 ans, qui habite dans une habitation à loyer modique (HLM) parce qu'elle partage le logement avec son fils qui agit à titre d'aidant naturel - demande une intervention du bureau de la mairesse de Montréal pour une révision à la baisse du loyer
M. Charles Déziel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) (M. Robert Beaudry)	Explications souhaitées sur les propos de la mairesse de Montréal entendus à l'émission de radio « Gravel le matin » à l'effet que les taux d'intérêt sont à la baisse alors qu'ils sont à leur plus haut niveau depuis une décennie / justifier l'exclusion des professionnels de la santé au Programme de soutien aux commerçants ayant pignon sur les artères commerciales en transformation – déplore les critères d'admissibilité
M. Lucien Pigeon	M. Jean-François Parenteau	Mesures prévues pour réduire l'accélération des changements climatiques / Stratégie élaborée à ce jour et accessibilité à cette information sur une base régulière Dépôt de document
M. Rami Habib	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Déplore l'absence de données démographiques représentatives (arrondissement, âge et lieu de résidence des répondants) dans les rapports résultants des consultations publiques effectuées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
M. Luc Martin	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Prévoir des mesures concrètes pour assurer la sécurité des élèves et des citoyens avec la nouvelle configuration de la piste cyclable à l'intersection des rues Clark et Bernard Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bernardus Valkenburg	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande l'amélioration des infrastructures sur la rue Sherbrooke, intersection rue Viau, pour sécuriser la circulation des cyclistes dans ce secteur
Mme Silvia Mispireta Barrenechea	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Souhaite une intervention de bureau de la mairesse de Montréal afin d'être relocalisée dans un HLM pour cause de problèmes de santé dus à l'insalubrité de son logement
Mme Céline Forget	M. Luc Ferrandez (M. Philippe Tomlinson)	Aide souhaitée pour conserver la vocation publique de l'espace de l'îlot Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont – réserve souhaitée sur ce terrain pour les besoins futurs
M. Guillaume De Villeneuve	M. Jean-François Parenteau	Engagement à trouver des solutions aux problèmes de la gestion de la neige dans le secteur du Faubourg Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Position de l'administration face à la mise-à-pied massive chez Bombardier
Mme Marie-Claude Ouimet	M. Luc Ferrandez	Commentaires pour la conservation de la vocation du terrain de l'espace public de l'îlot Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont, au même titre que les grands espaces verts
M. Mumin Ismal	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Questionne l'absence d'inclusion de l'Administration avec la décision de retirer le terrain nord du parc Jeanne-Mance qui était un lieu rassembleur pour les citoyens de toutes origines – questionne également la logique de l'Administration de tenir des consultations publiques après avoir pris la décision
M. Abdelmajid Sabek	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Demande un allègement des règlements du Bureau du taxi de Montréal concernant les années de service des voitures et déplore le code vestimentaire imposé aux chauffeurs qu'il juge discriminatoire

À 20 h 08,

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande aux leaders s'ils consentent à prolonger la période de questions des citoyens, car le temps alloué est écoulé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Carole Marcoux	M. Éric Alan Caldwell	Engagement de l'Administration souhaité pour la construction d'une desserte afin d'assurer la sécurité des cyclistes et des usagers du transport en commun dans l'axe des rues Viau et Sherbrooke
--------------------	-----------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-François Larouche	M. Luc Ferrandez	Questionne l'avenir envisagé pour les garages municipaux situés dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal qui sont dans un piteux état, particulièrement celui situé à l'angle des rues Saint-Grégoire et Mentana
M. Omid Danesh	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	D�ploire le manque d'abribus et demande l'am�lioration du d�neigement du chemin de la C�te-de-Liesse dans le secteur du parc industriel de l'arrondissement de Saint-Laurent
M. Jean-Paul Wilson	Mme Sophie Mauzerolle	Tenir compte des revendications des chauffeurs en ce qui concerne le nouveau r�glement relatif � la dur�e d'exploitation des voitures de taxi et d'autoriser que la formation continue soit adapt�e avec l'�volution du temps – Permettre aux propri�taires des voitures de taxi de continuer � utiliser ces derni�res en attendant les rapports des �tudes demand�es � ce sujet

La pr sidente du conseil informe l'assemblée et les citoyens qu'elle n'autorisera pas la question du citoyen inscrit   la 23^e position de la liste puisse qu'elle porte sur l'industrie du taxi qui a d j  fait l'objet de trois questions, conform ment   l'article 55 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051) qui autorise que trois questions sur un m me sujet lors d'une s ance.

Elle poursuit et invite le prochain citoyen   entrer dans la salle du conseil pour poser sa question.

M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Questionne la double taxation que subissent les propri�taires qui utilisent le transport en commun puisqu'ils doivent payer leur titre de transport en plus de la taxe g�n�rale pay�e � m�me les taxes fonci�res / le citoyen se demande si les propri�taires doivent payer une taxe pour les logements abordables qui n'est pas incluse dans la taxe g�n�rale
-------------------	------------------	--

  20 h 25,

La pr sidente du conseil informe l'assemblée que les deux derniers citoyens inscrits sur la liste ont renonc    poser leurs questions. Elle poursuit et c de la parole au conseiller Michel Bissonnet.

Le conseiller Bissonnet prend la parole pour demander   la pr sidente du conseil de reconnaître la question de M. Jean Feeld S., qui a  t  refus e parce qu'elle  tait la troisi me question qui portait sur l'industrie du taxi alors que le r glement n'autorise que trois questions sur un m me sujet,  tant donn  qu'il reste encore 5 minutes au temps allou    la p riode de questions des citoyens et qu'une telle permission ne fera pas jurisprudence car pareille situation s'est d j  produite par le pass .

La pr sidente du conseil acquiesce   la requ te du conseiller Bissonnet et invite le citoyen   entrer dans la salle du conseil pour poser sa question.

M. Jean Feeld S.	Mme Sophie Mauzerolle	Demande l'adoption de r�glements pour structurer les relations entres les partenaires interm�diaires, les propri�taires et les chauffeurs afin d'�viter les abus de pouvoirs qui s�vissent dans l'industrie du taxi et pour am�liorer les relations entre les fournisseurs de services, les partenaires, et les chauffeurs D�p�t de document
------------------	-----------------------	--

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil* (06-051), la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions des citoyens close   20 h 29. Elle remercie tous les citoyens qui se sont d plac s pour faire  tat de leurs dol ances aux membres du conseil.

À 20 h 29, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 20.16 à 20.20.

À 20 h 30, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 1368

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1 - Dépense totale de 33 491 023,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 (6 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187027001

CM18 1369

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 19 635 253,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5904 (4 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187251002

CM18 1370

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 088 153,14 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 221714 (3 soum., 2 conformes)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1181009022

CM18 1371

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Archevêque et Rivest Itée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 10 731 430,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5963 (5 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1188091004

CM18 1372

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 12 arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Le débat se poursuit.

20.20 1184631011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1373

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville consent à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal, un usufruit sur des parties du bâtiment administratif du Jardin botanique, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, et des parties du Complexe C, constituées des parties du lot 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 682,2 mètres carrés, ainsi que des parties des serres Louis-Dupire, situées au 5655, boulevard Pie-IX, constituées d'une partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 334,52 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 10 juillet 2039, dont le prix pour la durée représente un revenu d'environ 4 071 575,40 \$, taxes incluses / Le montant de la subvention annuelle est de 803 616,05 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1879;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville consent à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal, un usufruit sur des parties du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, et des parties du Complexe C, constituées des parties du lot 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 682,2 mètres carrés, ainsi que des parties des serres Louis-Dupire, situées au 5655, boulevard Pie-IX, constituées d'une partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 334,52 mètres carrés, du 1^{er} décembre 2018 au 10 juillet 2039, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont le prix pour la durée représente un revenu d'environ 4 071 575,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver la création de toutes servitudes réelles accessoires à l'usufruit ainsi que les droits d'usage permettant notamment l'accès et l'utilisation de certaines parties des bâtiments bénéficiant d'un usufruit, ainsi qu'au terrain, au stationnement, aux serres, aux quais de débarquement et aux collections végétales du Jardin botanique de Montréal;
- 3- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les parties des lots 1 882 020 et 1 882 196, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet du présent acte;
- 4- d'imputer le revenu à recevoir au montant de 4 071 575,40 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1183778002

CM18 1374

Accorder un contrat au regroupement CIMA+ S.E.N.C. | Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain pour la réalisation d'études de faisabilité et d'un avant-projet préliminaire pour la phase 2 de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Bishop - Dépense totale de 896 066,41 \$, taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17109 (3 soum., 2 conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1870;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 896 066,41 \$, taxes, contingences et déboursés inclus, pour la réalisation d'études de faisabilité et d'avant-projet préliminaire pour la phase 2 de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Bishop;
- 2- d'accorder au regroupement CIMA+ S.E.N.C. | Provencher Roy + Associés Architectes inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 816 060,48 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offre public 18-17109;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187313001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1375

Adopter le plan directeur du parc La Fontaine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2018 par sa résolution CE18 1747;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le plan directeur du parc La Fontaine, incluant le plan d'action sur un horizon de 10 ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187900002

À 20 h 56, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 1376

Approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans contrepartie financière, sur une partie du lot 4 826 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-ouest des rues des Carrières et de Saint-Vallier, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, vendue par la Société d'habitation du Québec à l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1803;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans contrepartie financière, sur une partie du lot 4 826 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-ouest des rues des Carrières et de Saint-Vallier dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, vendue par la Société d'habitation du Québec à l'Office municipal d'habitation de Montréal, le tout, sujet aux conditions et stipulations qui y sont mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1171027008

CM18 1377

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue Henri-Julien, entre la rue Maguire et la rue du Laos, et le réseau aérien longeant l'avenue du Carmel, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis - Dépense totale de 290 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant l'avenue Henri-Julien, entre la rue Maguire et la rue du Laos, et l'avenue du Carmel, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis;
- 2 - de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ces travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrage de génie civil);
- 3 - d'accepter les conditions présentées dans la grille d'évaluation budgétaire validée par Hydro-Québec et datée du 25 septembre 2018;
- 4 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés, et de s'engager à lui rembourser les coûts d'ingénierie et des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement que la CSEM réalise;
- 5 - d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 290 000 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 7 - d'autoriser à cette fin une dépense totale de 290 000 \$, taxes incluses;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1186626002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour, les articles 30.04 et 30.05 ayant été adoptés en début de séance.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1378

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1805;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter, pour une période de trois ans (2019-2021), les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1180615001

CM18 1379

Autoriser pour l'année 2018 un remboursement aux arrondissements pour les opérations de chargement de la neige additionnelles, un budget étant prévu pour couvrir les dépenses estimatives dans la réserve de neige du chapitre corporatif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser pour l'année 2018 un remboursement supplémentaire aux arrondissements pour les opérations de chargement de la neige additionnelles, suivant les modalités prévues au sommaire décisionnel, un budget étant prévu pour couvrir les dépenses estimatives dans la réserve neige du chapitre corporatif.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1184631012

CM18 1380

Résolution du conseil de la Ville de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et les fins pour lesquelles ils peuvent être ainsi acquis dans certains secteurs de planification urbaine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1892;

Attendu le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18 066);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 9° au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° Dans le secteur de planification Lachine-Est:

- a) le lot 2 135 322 à des fins d'équipement collectif;
- b) le lot 1 703 901 à des fins d'équipement collectif;
- c) le lot 2 331 581 à des fins d'équipement collectif;
- d) le lot 1 705 857 à des fins d'équipement collectif;
- e) le lot 1 705 858 à des fins d'équipement collectif.

2° Dans le secteur de planification Namur-De la Savane:

- a) le lot 2 648 627 à des fins de réserve foncière;
- b) le lot 2 648 628 à des fins de réserve foncière;
- c) le lot 2 652 496 à des fins de réserve foncière;
- d) le lot 2 945 013 à des fins de réserve foncière;
- e) le lot 2 945 014 à des fins de réserve foncière;
- f) le lot 2 648 706 à des fins de réserve foncière;
- g) le lot 2 648 738 à des fins de réserve foncière;
- h) le lot 2 648 745 à des fins de réserve foncière;
- i) le lot 2 648 746 à des fins de réserve foncière;
- j) le lot 2 648 698 à des fins de réserve foncière
- k) le lot 2 648 647 à des fins de réserve foncière.

3° Dans le secteur de planification Partie Nord de L'Île-des-Sœurs :

- a) le lot 4 458 876 à des fins de réserve foncière;
- b) le lot 4 458 877 à des fins de réserve foncière;
- c) le lot 4 458 879 à des fins de réserve foncière;
- d) le lot 4 458 880 à des fins de réserve foncière;
- e) le lot 4 458 881 à des fins de réserve foncière;
- f) le lot 4 458 882 à des fins de réserve foncière;
- g) le lot 4 458 884 à des fins de réserve foncière;
- h) le lot 2 922 450 à des fins de réserve foncière;
- i) le lot 2 871 593 à des fins de réserve foncière;
- j) le lot 2 871 596 à des fins de réserve foncière;
- k) le lot 2 871 597 à des fins de réserve foncière;
- l) le lot 2 871 603 à des fins de réserve foncière;
- m) le lot 2 871 605 à des fins de réserve foncière;
- n) le lot 2 871 606 à des fins de réserve foncière;
- o) le lot 2 871 608 à des fins de réserve foncière;
- p) le lot 2 871 609 à des fins de réserve foncière;
- q) le lot 3 578 388 à des fins de réserve foncière;
- r) le lot 3 578 389 à des fins de réserve foncière.

4° Dans le secteur de planification le Havre:

- a) le lot 4 657 479 à des fins de réserve foncière;
- b) le lot 1 381 625 à des fins de conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
- c) le lot 1 854 013 à des fins de réserve foncière.

5° Dans le secteur de planification des Faubourgs:

- a) le lot 1 182 582 à des fins de réserve foncière;
- b) le lot 1 182 583 à des fins de réserve foncière;
- c) le lot 1 284 530 à des fins de réserve foncière;
- d) le lot 1 619 072 à des fins de réserve foncière;
- e) le lot 1 284 523 à des fins de réserve foncière;
- f) le lot 1 182 586 à des fins de réserve foncière;
- g) le lot 1 182 624 à des fins de réserve foncière;
- h) le lot 1 284 522 à des fins de réserve foncière;
- i) le lot 1 288 943 à des fins de réserve foncière;
- j) le lot 1 288 654 à des fins de réserve foncière;
- k) le lot 5 340 313 à des fins de réserve foncière;
- l) le lot 1 182 642 à des fins de réserve foncière.

- 6° Dans le secteur de planification Bellechasse:
- a) le lot 2 335 573 à des fins de réserve foncière;
 - b) le lot 2 335 574 à des fins de réserve foncière.
- 7° Dans le secteur de planification des Abords des voies ferrées : Plateau Est et Rosemont:
- a) le lot 2 507 145 à des fins de réserve foncière;
 - b) le lot 2 500 879 à des fins d'espace public;
 - c) le lot 2 507 552 à des fins d'espace public;
 - d) le lot 2 500 878 à des fins d'espace public;
 - e) le lot 2 507 551 à des fins d'espace public;
 - f) le lot 3 362 070 à des fins de réserve foncière;
 - g) le lot 1 584 977 à des fins de réserve foncière;
 - h) le lot 3 361 913 à des fins de réserve foncière;
 - i) le lot 3 362 069 à des fins d'espace public;
 - j) le lot 3 361 965 à des fins d'espace public;
 - k) le lot 3 362 007 à des fins de réserve foncière;
 - l) le lot 3 362 057 à des fins de réserve foncière;
 - m) le lot 3 362 058 à des fins de réserve foncière.
- 8° Dans le secteur de planification Assomption – Longue-Pointe:
- a) le lot 1 360 265 à des fins de réserve foncière;
 - b) le lot 1 361 070 à des fins de réserve foncière;
 - c) le lot 1 361 071 à des fins de réserve foncière;
 - d) le lot 2 755 639 à des fins de réserve foncière;
 - e) le lot 2 755 640 à des fins de réserve foncière;
 - f) le lot 3 359 933 à des fins de réserve foncière;
 - g) le lot 3 359 934 à des fins de réserve foncière;
 - h) le lot 4 714 585 à des fins de réserve foncière;
 - i) le lot 4 332 928 à des fins de réserve foncière;
 - j) le lot 5 566 588 à des fins de réserve foncière;
 - k) le lot 1 361 160 à des fins d'espace publique;
 - l) le lot 1 360 271 à des fins de réserve foncière;
 - m) le lot 1 360 259 à des fins de réserve foncière.
- 9° Dans le secteur de planification Quartier Latin:
- a) le lot 2 161 761 à des fins de réserve foncière;
 - b) le lot 2 161 774 à des fins de réserve foncière;
 - c) le lot 2 161 770 à des fins de réserve foncière;
 - d) le lot 2 161 768 à des fins de réserve foncière;

- e) le lot 2 161 766 à des fins de réserve foncière;
- f) le lot 2 161 762 à des fins de réserve foncière ».

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18-066).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1185950003

CM18 1381

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1180746001

CM18 1382

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180592006

CM18 1383

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1187128006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1384

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1273;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1273;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018, par sa résolution CE18 1614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1183496007

Règlement 18-060

CM18 1385

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1274;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1274;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018, par sa résolution CE18 1616;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180025001

Règlement 18-061

CM18 1386

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1275;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1275;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018, par sa résolution CE18 1615;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187235008

Règlement 18-062

CM18 1387

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement 17-090 et décrétant la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement 17-090 et décrétant la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1276;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 17-090 et décrétant la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1276;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018, par sa résolution CE18 1674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 17-090 et décrétant la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181233003

Règlement 18-063

CM18 1388

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1277;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1277;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018, par sa résolution CE18 1676;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1187666004

Règlement 18-064

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1389

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1278;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1278;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018, par sa résolution CE18 1675;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1187235007

Règlement 18-065

CM18 1390

Adoption - Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1279;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1279;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1279;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1279;

Attendu qu'une copie de ces règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 17 octobre 2018, par sa résolution CE18 1719 et du 14 novembre 2018 par sa résolution CE18 1899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose de scinder le vote afin que les membres se prononcent sur chaque règlement faisant l'objet de cet article.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil met aux voix le point 1 du Résolu et le déclare adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

La présidente du conseil met aux voix le point 2 du Résolu et le déclare adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Mme Andrée Hénault

La présidente déclare l'article 42.07 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.07 1185950002

*Règlement 18-066
Règlement 03-009-8*

CM18 1391

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1280;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018 par sa résolution CM18 1280;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018, par sa résolution CE18 1720;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1185981002

Règlement 14-012-1

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1392

Renommer « maison de la culture Janine-Sutto » la maison de la culture Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1821;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « maison de la culture Janine-Sutto » la maison de la culture Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521009

CM18 1393

Nommer le « parc Prudence-Heward » à l'intersection des rues Guy et Paxton, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018 par sa résolution CE18 1822;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Prudence-Heward » le parc situé à l'intersection des rues Guy et Paxton, désigné par l'appellation usuelle « parc Guy / Paxton » et constitué du lot 1 852 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184521021

CM18 1394

Désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle

Et résolu :

de désigner le conseiller Sterling Downey à titre de maire suppléant pour un mandat d'un an.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM18 1395

Motion de l'opposition officielle afin d'interdire les applaudissements lors de la période de questions des élus et des citoyens au conseil municipal de Montréal

Attendu que les périodes de questions des conseillers et des citoyens prévues à l'ordre du jour de toutes les séances du conseil municipal sont un des fondements de la démocratie municipale moderne;

Attendu que ces périodes de questions sont l'occasion pour les conseillers et les Montréalais d'obtenir des informations et des clarifications sur les décisions et les gestes de l'administration;

Attendu que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) stipule que toute personne qui pose une question « doit éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles violentes, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de qui que ce soit, les expressions et les tournures non parlementaires ou de désigner le président autrement que par son titre »;

Attendu que l'élargissement de cette exigence à toute personne qui répond aux questions confirmerait l'importance de favoriser des échanges fondés sur le respect mutuel tant entre les conseillers qu'avec les citoyens;

Attendu que la Commission permanente de la présidence s'est penchée lors de sa séance du 12 septembre 2018 sur la question du décorum en salle du conseil et que ses membres se sont entendus pour « envoyer un message clair de la Commission afin que le tapage cesse (applaudissements; coups sur les pupitres; bavardage) et que les membres du conseil s'attardent à l'image de la fonction projetée par leur attitude en salle du conseil »;

Attendu que d'interdire l'usage d'applaudissements pour démontrer son appui ou sa désapprobation pendant les périodes de questions des conseillers et des citoyens atténuera l'expression de toute partisanerie, fera disparaître toute perception d'opposition entre les conseillers et les citoyens qu'ils représentent et assurera un meilleur usage du temps dévolu à l'exercice;

Attendu que la grande majorité des travaux du conseil municipal se déroule dans la collégialité et le respect, et ce, dans l'intérêt des citoyens;

Attendu que le 15 septembre 2015, les parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité une motion interdisant notamment les applaudissements lors de la période de questions et de réponses orales afin de réduire la partisanerie au sein de la législature;

Attendu qu'il est coutumier qu'à chaque séance du conseil, la période de questions des conseillers soit prolongée, mais qu'il demeure fréquent que des membres du conseil n'aient pas le temps de poser leurs questions;

Attendu que l'ordre des questions des membres du conseil est déterminé par « l'ordre des demandes » (article 58), mais que cet ordre s'avère en fait être plus ou moins le fruit du hasard puisqu'il est le résultat de la séquence à laquelle les conseillers appuient sur un bouton;

Attendu que l'ordre des questions à l'Assemblée nationale est déterminé à l'avance grâce à l'encadrement établi par une directive émise par le président d'assemblée;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil municipal mandate la Commission de la présidence afin qu'elle étudie la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) afin :

- d'interdire les applaudissements pendant les périodes de questions des conseillers et celle des citoyens;
- d'élargir la portée de l'article 46 à toute personne qui répond aux questions;
- de revoir la méthode par laquelle l'ordre des demandes de questions est signifié à la présidence.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose le retrait du 1^{er} Résolu puisque les travaux de la Commission de la présidence du conseil à cet effet sont entamés. La leader de l'opposition officielle propose également de retirer le 5^e Attendu, tel que discuté avec le leader de la majorité, M. François Limoges.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité qui signifie son accord avec les propositions de la leader de l'opposition officielle.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 1396**Motion de l'opposition officielle pour encourager la détection de la présence du gaz radon dans les maisons montréalaises**

Attendu que le gaz radon est un dérivé naturel radioactif de l'uranium et qu'il peut être présent dans l'air que l'on respire dans nos maisons;

Attendu que le gaz radon s'infiltré dans nos maisons par les crevasses dans les fondations, les joints, les entrées de service ou la tuyauterie;

Attendu que le radon est la première cause du cancer du poumon pour les non-fumeurs et la deuxième cause pour les fumeurs après le tabagisme;

Attendu que l'Association canadienne des scientifiques et technologues du radon (CARST/ACSTR) estime à 3200 les décès par année associés au cancer du poumon par la présence du radon dans les maisons et que cela représente un nombre de décès plus élevés que le nombre de décès causés par les accidents de la route et les feux des maisons mis ensemble;

Attendu qu'au Québec de 10 à 16 % des décès par le cancer du poumon sont associés au radon, à savoir 600 décès prématurés;

Attendu que le mois de novembre est le mois de la sensibilisation au gaz radon et qu'une étude de Santé Canada a démontré en 2012 que plus d'un million de maisons canadiennes ont un niveau élevé de radon;

Attendu que Santé Canada a déterminé que le niveau maximal de radon dans les maisons ne doit pas dépasser 200 becquerels par mètre cube, mais que selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le taux de radon dans l'air devient dangereux dès 100 becquerels par mètre cube;

Attendu que seulement cinq à six pour cent des ménages vérifient l'infiltration du radon dans leur maison et que seulement 38 % des Québécois sont informés des effets nocifs du radon sur la santé;

Attendu que Santé Canada, l'Organisation mondiale de la santé et l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis recommandent de mesurer le niveau de radon dans les maisons pendant trois mois dans la période hivernale;

Attendu qu'aucune région québécoise n'est épargnée par le radon et que la concentration de radon dans l'air peut varier d'une maison à l'autre dans la même rue;

Attendu que l'opération de dépistage du radon dans les écoles du Québec a permis d'identifier 5 écoles montréalaises où le niveau acceptable de radon était dépassé et que des taux élevés de radon ont également été détectés dans plusieurs maisons montréalaises;

Attendu que plusieurs municipalités telles que Chelsea, Sainte-Julie et Saint-Lambert, offrent soit le prêt ou la vente à prix réduit de dosimètre afin d'encourager la détection du radon;

Attendu qu'il est possible de mettre en place des mesures afin d'atténuer la présence du gaz radon dans les maisons au niveau acceptable par Santé Canada;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par Mme Suzanne Décarie

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - évalue la pertinence de fournir gratuitement ou de subventionner l'achat de dosimètres pour détecter la présence du gaz radon dans les maisons;
- 2 - établisse un programme pour sensibiliser les citoyens aux effets nocifs du radon sur la santé et les encourager à procéder à la détection de la présence du gaz radon dans leur maison.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

À 21 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.05

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017-2021 Conseillers municipaux – 2018 Le 19 novembre 2018

Plante Valérie, **Arseneault** Christian, **Barbe** Manon, **Beis** Dimitrios (Jim), **Bissonnet** Michel, **Black** Christine, **Boivin Roy** Karine, **Caldwell** Alan, **Clément-Talbot** Catherine, **Croteau** François William, **Décarie** Suzanne, **Deros** Mary, **DeSousa** Alan, **Dorais** Benoit, **Sterling** Downey, **Ferrandez** Luc, **Filato** Rosannie, **Fumagalli** Giuliana, **Giguère** Marianne, **Gosselin** Christine, **Goulet** Nathalie, **Guay** Richard, **Hénault** Andrée, **Langevin** Benoit, **Lattanzio** Patricia, **Lavigne Lalonde** Laurence, **Lessard-Blais** Pierre, **Limoges** François, **Marinacci** Normand, **McQueen** Peter, **Miele** Francesco, **Miranda** Luis, **Miron** Suzie, **Normand** Jérôme, **Ouellet** Sylvain, **Parenteau** Jean-François, **Parizeau** Hadrien, **Pauzé** Jocelyn, **Perri** Dominic, **Popeanu** Magda, **Rossi** Chantal, **Rouleau** Micheline, **Ryan** Richard, **Salem** Aref, **Sari** Abdelhaq, **Sauvé** Craig, **Sigouin** Anne-Marie, **Thuillier** Émilie, **Tomlinson** Philippe et **Zarac** Lise.

ANNEXE – ARTICLE 7.06

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2018 Le 19 novembre 2018

Plante Valérie, **Caldwell** Éric Alan, **Dorais** Benoit, **Ferrandez** Luc, **Filato** Rosannie, **Gosselin** Christine, **Goulet** Nathalie, **Lavigne-Lalonde** Laurence, **Ouellet** Sylvain et **Popeanu** Magda.